

Potomac®

360 g/L de glyphosate

herbicide

Potomac® est un herbicide foliaire, non sélectif, à action systémique.

Potomac® agit sur la majorité des mauvaises herbes annuelles et vivaces, y compris les mauvaises herbes ligneuses en toutes cultures.

- **Potomac®** assure une destruction rapide, complète et durable des plantes touchées.
- **Potomac®** est prêt à l'emploi, son efficacité est optimale sans ajout d'adjuvant (hors adjuvants limitant la dérive).

Usages homologués

- Désherbage avant semis de toutes cultures
- Traitement sur chaumes de toutes cultures
- Désherbage des céréales avant moisson*
- Désherbage dirigé des vignes et vergers
- Désherbage dirigé en cultures légumières et maraîchères
- Destruction de jachères et de prairies

*Sauf orge de malterie, de brasserie, production de semences et blé de panification

Doses maximales autorisées

ZONES CULTIVEES

Avant Culture - Après Culture - Après Récolte - Dirigé en cours de cultures

Graminées annuelles

Dicotylédones annuelles et bisannuelles

Adventices vivaces

*soit 8 l dans 100 l d'eau pour un volume d'eau de 100 l/ha

CEREALES AVANT RECOLTE

Grandes cultures

3 l/ha

6 l/ha

7 l/ha

Cultures pérennes

4 l/ha

6 l/ha

8 l/ha par taches*

6 l/ha

Autres recommandations

Délai avant récolte : 21 jours pour l'ensemble des cultures, fruitières à l'exception de kiwi (90 j), olive (7 j), cultures potagères (30 j), céréales (7 j)
Après un traitement en plein, respecter un délai de 7 jours avant implantation d'une nouvelle culture.
Zone non traitée : 20 mètres - Délai de rentrée : 6 heures en plein champ ou 8 heures sous abri

Avis du ministère de l'agriculture (Journal Officiel du 08/10/2004)

• Nouvelles doses autorisées :

- Grandes cultures : Graminées annuelles 3 l/ha, Dicotylédones annuelles et bisannuelles 6 l/ha, Adventices vivaces 7 l/ha

- Cultures pérennes : Graminées annuelles 4 l/ha, Dicotylédones annuelles et bisannuelles 6 l/ha, Adventices vivaces 8 l/ha par taches*

*soit 8 l dans 100 l d'eau pour un volume d'eau de 100 l/ha

• Quantité maximale autorisée par an :

- Intercultures (cultures annuelles) = 8 l/ha/an

- Vigne = 6,1 l/ha/an (équivalent, pour 1 traitement à 6 l/ha localisé sur le rang correspondant à une surface de 33 %, à une possibilité de 3 traitements maximum par an)

- Arboriculture fruitière = 6,1 l/ha/an (ou 3 applications maximales par an).

• Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés* possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé.

• Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.

• Le traitement par taches est obligatoire lorsque le type de couverture végétale, la nature du sol ou le revêtement l'impose.

* Procéder à un test préalable pour valider la compatibilité du mélange.

CHEMINOVA
Agro France S.A.S
Les Solutions ALTERN'ACTIVES

Potomac® - Herbicide - AMM N° 9400354 - 360 g/l de Glyphosate acide (sel d'isopropylamine) - Concentrée soluble (SL) - N - Dangereux pour l'environnement (R51/53) - Usages autorisés, mode d'emploi et doses : « se référer strictement à la notice et à l'étiquette » - ® Marque déposée et homologation de Cheminova Agro France Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI